

Vie des Quartiers - Subventions à des associations pour des actions ou projets complémentaires

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles. Elle organise et finance des centres de loisirs de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Il est proposé des subventions aux associations pour des actions ou projets complémentaires à leurs activités ou programmes prévisionnels pour l'année 2006 (centres de loisirs, participation des jeunes aux activités, actions événementielles).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets et actions des associations concernées, est invité à se prononcer sur les subventions correspondantes.

Spectacle Buanderie de Rosemont - Saint-Ferjeux

Les usagers de l'accueil Buanderie du Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux avec l'association «Zeke d'Ange» organisent un spectacle de fin d'année. Ce spectacle viendra conclure une année d'ateliers animés cette année auprès d'eux. Il est proposé de soutenir cette initiative à hauteur de 500 €.

Association	Objet	Demandée	Proposée
Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	Spectacle Buanderie / Zeke d'Ange	500 €	500 €

Centres des loisirs des Clairs-Soleils

La Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Centre Social des Clairs-Soleils programme l'ouverture permanente des centres de loisirs maternel, élémentaire et adolescents pour l'ensemble de la période estivale du 10 juillet au 25 août 2006. Dans l'attente d'un nouveau Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, les financements prévus sont aujourd'hui insuffisants pour permettre cette large ouverture sur l'ensemble de la période. Il est proposé une aide de 14 000 €.

Association	Objet	Demandée	Proposée
MJC Besançon Centre Social Clairs-Soleils	Centre de loisirs d'été de 3 à 17 ans	14 153 €	14 000 €

Centres de loisirs de Palente-Orchamps : Partenariat SAFC/MJC Palente-Orchamps

La Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps a présenté à la Ville un projet de partenariat avec la SAFC, pour permettre une plus grande participation des enfants du quartier des Orchamps aux centres de loisirs maternel, élémentaire et adolescents pour l'année 2006.

Les responsables de la MJC ont constaté que l'impact des actions entreprises par cette structure sur les populations du quartier et plus spécifiquement du site des Orchamps s'avère peu satisfaisant. Les activités concernant les enfants de 3 à 15 ans sont particulièrement peu pratiquées par les familles du quartier alors même qu'elles représentent un potentiel important. En effet sur l'ensemble du patrimoine SAFC de Palente - Orchamps, 307 familles avec enfants compris dans la tranche d'âge 3-15 ans ont été recensées.

Le projet repose sur une action expérimentale et concertée, sur trois années, entre la SAFC et la MJC visant à favoriser la fréquentation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires par les enfants locataires SAFC.

Un premier objectif de 250 enfants concernés par les activités, couvrant environ 5 semaines, a été fixé avec une participation de 18 € par semaine et par enfant de la SAFC, soit une participation prévisionnelle totale de 22 500 € de la SAFC.

Les autres partenaires financiers traditionnels dont la Ville et la CAF sont sollicités pour accompagner ce projet. Il est proposé d'y répondre favorablement.

Il est proposé de soutenir et d'accompagner cette démarche par une participation supplémentaire de la Ville de 8 900 € pour 2006.

Association	Objet	Demandée	Proposée
MJC Centre Social Palente-Orchamps	Centre de loisirs	8 900 €	8 900 €

En contrepartie, la MJC de Palente-Orchamps associera les autres structures associatives intervenantes à la mise en place de ce dispositif {notamment les Francas du Doubs (ludothèque) et Sports Vacances Orchamps (centre de loisirs été)}.

Activités au quartier de l'Amitié par l'association Satellite

L'association «Satellite» a informé la Ville qu'elle renonçait à intervenir sur le quartier de l'Amitié selon les termes prévus par la convention triennale et l'avenant programmatif 2006 (présentés aux séances du Conseil Municipal des 9 mars et 6 avril 2006). Cette décision est motivée par le fait qu'elle ne peut répondre aux objectifs qu'elle s'était fixés. Elle met donc fin à son intervention sur le quartier de l'Amitié. De ce fait, la convention triennale et l'avenant programmatif n'ont pas été signés.

L'association ayant cependant programmé et réalisé des actions pour l'année 2006 (loisirs autonomes, club de football, aide aux formations BAFA), il convient de participer au financement des activités réalisées jusqu'à présent.

Il est proposé une subvention de 2 250 € contre les 7 500 € à l'origine dans l'avenant programmatif 2006.

Association	Objet	Demandée	Proposée
Satellite	Loisirs autonomes Club de football Aides formations BAFA	3 000 €	2 250 €

L'autre partenaire, Grand Besançon Habitat s'engage à verser une subvention de 750 €.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants complémentaires pour 2006 avec les associations «Comité de Quartier de Rosemont - St-Ferjeux», «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils» et «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps»,

- à décider le versement des subventions de la Ville d'un montant de :

. 500 € à l'association «Comité de Quartier de Rosemont - St-Ferjeux»,

- . 14 000 € à l'association «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils»,
- . 8 900 € à l'association «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps»,
- . 2 250 € à l'association «Satellite».

La somme totale de 25 650 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2006 :

- . 11 650 € au chapitre 65.422.6574.47030
- . 14 000 € au chapitre 65.824.6574.47003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme MENETRIER, Mme PRESSE et M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.